

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 066-216602128-20250704-502025-AU



DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Décision n°50/2025

Objet : Marché de travaux d'aménagement du Rond-Point RD81-D11E

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, passation, l'exécution et le règlement des accords cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant ;
VU l'avis de publication du marché à procédure adaptée n°2025/00001, publié le 12 mai 2025, relatif aux travaux d'aménagement du Rond-Point RD81-D11E ;
VU le rapport d'analyse des offres ;
CONSIDERANT le classement, dans le rapport d'analyse, de l'unique offre reçue ;
VU le budget de la commune ;
VU le code de la commande publique ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché d'aménagement du Rond-Point RD81-D11E, passé selon la procédure adaptée, à l'entreprise :
- SPIE BATIGNOLLES MALET S.A., classée en 1^{ère} position avec une note de 19.20 pour un montant de 99 895.03€ HT.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du marché.

Fait à TORREILLES, le 4 juillet 2025

Le maire,

Dr Marc MEDINA

